

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Socio-éducative de Priaires, suite à la convocation du 15 Mars 2021.

Membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 19

Étaient présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZICKI** Pascal, **WIERZICKI** Nadine, **AUDÉ** Christine, **LATROMPETTE** Sophie, **MOREAU** Cédric, **CHAT** Cyril, **BERTHELOT** Lucie, **GIRARDEAU** Fabrice, **TEILLET** Philippe,

Étaient absents et excusés : Néant

Étaient représentés : **GIBAULT** Florent donne pouvoir à **VIAUD** Patrice
PÉTORIN François donne pouvoir à **BOUCHERY** Marie-Christelle
DUGLEUX Sébastien donne pouvoir à **TEILLET** Philippe
MENNEGUERRE Jean-Luc donne pouvoir à **GIRARDEAU** Fabrice

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Lucie BERTHELOT a été désignée Secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Michel BUNTZ, Président du CCRET (Collectif Citoyen pour le Respect de l'Environnement et du Territoire), présente le projet « Sauvons les pollinisateurs ».

Réponse aux questions des élu.e.s

Préambule

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

- Modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint technique (Linette GUILBOT) de 28/35^{ème} à 30/35^{ème} et du tableau des effectifs de la Commune

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

1. Approbation du compte rendu du 19 Février 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Février 2021 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

2. Approbation des Comptes de Gestion 2020 dressés par Mme DEVERE, Comptable de la trésorerie de Frontenay Rohan-Rohan

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal, les Comptes de Gestion 2020 du budget principal de la Commune de VAL-DU-MIGNON, du budget annexe « Centre de Loisirs », et du budget SPIC « Régie Energies Renouvelables ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de gestion présentés du budget principal de la Commune, du budget annexe « Centre de Loisirs », et du budget du SPIC « Régie Energies Renouvelables » dressés par la comptable pour l'exercice 2020.

a) Le Compte de Gestion 2020 du budget principal se résume ainsi :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	338 123,53	1 076 784,02	1 414 907,25
Titres de recettes émis	151 301,36	738 988,66	890 290,02
Réduction de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	151 301,36	738 988,66	890 290,02
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	338 123,53	1 076 784,02	1 414 907,55
Mandats émis	128 008,87	666 871,78	794 880,65
Annulations de mandats	0,00	327,10	327,10
Dépenses nettes	128 008,87	666 544,68	794 553,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	23 292,49	72 443,98	95 736,47
Déficit			

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

b) Le Compte de Gestion 2020 du budget annexe Centre de Loisirs se résume ainsi :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	0	12 829,00	12 829,00
Titres de recettes émis		10 345,95	10 345,95
Réduction de titres		407,00	407,00
Recettes nettes		9 938,95	9 938,95
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	0	12 829,00	12 829,00
Mandats émis		11 386,93	11 386,93
Annulations de mandats		0	0
Dépenses nettes		11 386,93	11 386,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0		
Déficit		1 447,98	1 447,98

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

c) Le Compte de Gestion 2020 du budget du SPIC - Energies Renouvelables se résume ainsi :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	2 023,34	7 403,18	9 426,52
Titres de recettes émis	1 366,99	4 016,24	5 383,23
Réduction de titres	0	583,52	583,52
Recettes nettes	1 366,99	3 432,72	4 799,71
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	2 023,34	7 403,18	9 426,52
Mandats émis	873,90	2 981,37	3 855,27
Annulations de mandats	0	135,40	135,40
Dépenses nettes	873,90	2 845,97	3 719,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	493,09	586,75	1 079,84
Déficit			

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

3. Approbation des Comptes Administratifs 2020

Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire, s'est retirée pour laisser la Présidence à Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal, les Comptes Administratifs du budget principal de la Commune de VAL-DU-MIGNON, du budget annexe « Centre de Loisirs », et du budget SPIC « Régie Energies Renouvelables ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs présentés du budget principal de la Commune, du budget annexe « Centre de Loisirs », et du budget du SPIC « Régie Energies Renouvelables » pour l'exercice 2020.

a) Le Compte Administratif 2020 du budget principal, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)	37 706,73			323 734,02		286 027,29
Opérations de l'exercice (B)	128 008,87	151 301,36	666 544,68	738 988,66	794 553,55	890 290,02
<i>Résultat d'exercice (B2-B1)</i>		<i>23 292,49</i>		<i>72 443,98</i>		<i>95 736,47</i>
<i>Restes à réaliser (C)</i>	<i>103 062,60</i>	<i>62 961,50</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>103 062,60</i>	<i>62 961,50</i>
TOTAUX CUMULES (D=A+B)	165 715,60	151 301,36	666 544,68	1 062 722,68	832 260,28	1 214 024,04
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)	14 414,24			396 178,00		381 763,76

↳ **Besoin de financement en investissement (minimum) : 54 515,34 €**

Solde des restes à réaliser – résultat de clôture = (62 961,50 – 103 062,60) – 14 414,24

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

b) Le Compte Administratif 2020 du budget annexe du Centre de Loisirs, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)			316,68	0,00	316,88	0,00
Opérations de l'exercice (B)			11 386,93	9 938,95	11 386,93	9 938,95
<i>Résultat d'exercice (B2-B1)</i>			<i>1 447,98</i>		<i>1 447,98</i>	
<i>Restes à réaliser (C)</i>						
TOTAUX CUMULES (D=A+B)			11 703,61	9 938,95	11 703,61	9 938,95
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)			1 764,66		1 764,66	

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

c) Le Compte Administratif 2020 du budget du SPIC - Energies Renouvelables, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)	0,00	653,34		3 529,18		4 182,52
Opérations de l'exercice (B)	873,90	1 366,99	2 845,97	3 432,72	3 719,87	4 799,71
<i>Résultat d'exercice (B2-B1)</i>		<i>493,09</i>		<i>586,75</i>		<i>1 079,84</i>
<i>Restes à réaliser (C)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES (D=A+B)	873,90	2 020,33	2 845,97	6 961,90	3 719,87	8 982,23
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)		1 146,43		4 115,93		5 262,36

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

4. Affectation des résultats de fonctionnement

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les affectations des résultats de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 de chaque budget, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

a) **Budget de la Commune**

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT <u>A/ Résultats de l'exercice 2020</u>	+ 72 443,98 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif	+ 323 734,02 €
<u>C/ Résultats à affecter =A + B</u>	+ 396 178,00 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT <u>A'/ Résultat de l'exercice 2020</u>	+ 23 292,49 €
<u>B'/ Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 001 du compte administratif	- 37 706,73€
<u>D/ Résultats à reporter en 2021= A' + B'</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) :	- 14 414,24 €
E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- 40 101,10 €
<u>F/ Besoin de financement en investissement :</u> <u>si D + E = résultat négatif</u>	- 54 515,34 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (C)	+ 396 178,00 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2021	54 515,34 €
H/Report en fonctionnement en 2021-R 002	+ 341 662,66 €

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

b) **Budget annexe du Centre de Loisirs**

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT <u>A/ Résultats de l'exercice 2020</u>	- 1 447,98 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif	- 316,68 €
<u>C/ Résultats à affecter =A + B</u>	- 1 764,66 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
<u>A' / Résultat de l'exercice 2020</u>	
<u>B' / Résultats antérieurs reportés</u>	0 €
Ligne 001 du compte administratif	
D/ Résultats à reporter en 2021 = A'+ B'	
D 001 (besoin de financement)	0 €
R 001 (excédent de financement)	
E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
F/ Besoin de financement en investissement :	
si D + E = résultat négatif	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	- 1 764,66 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2021	0 €
H/Report en fonctionnement en 2021-Déficit D 002	- 1 764,66 €

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

c) Budget SPIC - Energies Renouvelables

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
<u>A/ Résultats de l'exercice 2020</u>	+ 586,75 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u>	+ 3 529,18 €
Ligne 002 du compte administratif	
C/ Résultats à affecter =A + B	+ 4 115,93 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
<u>A' / Résultat de l'exercice 2020</u>	+ 493,09 €
<u>B' / Résultats antérieurs reportés</u>	+ 653,34 €
Ligne 001 du compte administratif	
D/ Résultats à reporter en 2021 = A'+ B'	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 146,43 €

E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
F/ Besoin de financement en investissement : si D + E = résultat négatif	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	+ 4 115,93 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2021	0 €
H/Report en fonctionnement en 2021-R 002	+ 4 115,93 €

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

5. Convention 2021 RAM (Relais d'Assistances Maternelles) et dépenses structurelles avec le Centre Socioculturel du Pays Mauzéen

Il est précisé que Mme Jocelyne Constantin, membre du conseil d'administration du Centre Socio- Culturel du Pays Mauzéen n'a ni participé au débat ni au vote.

Madame Monique GRATALOUP, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la convention annuelle portant sur la gestion d'un relais assistantes maternelles, ainsi que sur la contribution au financement structurel du Centre Socioculturel du Pays Mauzéen dont la Commune de Val-du-Mignon est partenaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention entre la Commune de Val-du-Mignon et le CSC du Pays Mauzéen dans laquelle la Commune s'engage à verser pour l'année 2021, une contribution au financement du Relais Assistantes Maternelles de 1 544,20 €, et, une contribution au financement structurel de l'association de 1 566,26 €.
- D'autoriser Le Maire à signer la convention
- De s'engager à inscrire ces montants au budget communal 2021

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

6. Convention de participation au festival d'Agglomération « la 5^{ème} Saison » de la CAN édition 2021

Madame Jocelyne CONSTANTIN, Conseillère Municipale, expose qu'il est convenu de participer en 2021 au Festival culturel « la 5^{ème} saison », coordonné par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), en accueillant le spectacle Goodbye Persil de la compagnie « L'arbre à vache », le 7 Mai 2021 ainsi que les ateliers de médiation en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

L'ensemble des modalités sont précisées par convention dont les modalités financières :

- Diffusion artistique professionnelle, animation et médiation : la Communauté d'Agglomération du Niortais avance les dépenses. La Commune reverse ensuite à la CAN une partie des frais engagés à hauteur de 50 % (dépenses de la CAN plafonnées à 3000 € TTC par projet).

Le coût du spectacle est de 2 450 €, soit 1 225 € à la charge de la Commune. Le coût de l'atelier de pratiques destiné aux enfants de l'école (1/2 journée : 2 ateliers) est de 400 €, soit 200 € à la charge de la Commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Le Maire :

- À signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) précisant les modalités d'organisation et de financement

- À inscrire les crédits nécessaires au budget 2021, article 6232

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

7. Contrat de portabilité des lignes téléphoniques mobiles vers l'opérateur ORANGE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux nombreux problèmes techniques rencontrés avec l'opérateur actuel (CORIOLIS), il a été demandé à l'opérateur ORANGE, de proposer une offre pour la reprise des 6 lignes de téléphonie mobile.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le détail de l'offre proposé par l'opérateur ORANGE lors de la consultation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Le Maire à signer le bon de commande et tous les documents afférents à la proposition de l'opérateur ORANGE
- À inscrire les crédits nécessaires au budget 2021, article 6262

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

8. Contrat de portabilité des lignes de téléphonie fixe et d'accès internet des Mairies, de l'école et du gîte « Ferme Giraud » vers l'opérateur ORANGE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, que les problèmes de téléphonie et d'accès internet récurrents rencontrés avec l'opérateur actuel (CORIOLIS), empêchent le bon fonctionnement des Mairies et de l'école.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la Mairie déléguée de Priaires n'a plus de ligne téléphonique, ni d'accès internet depuis 3 mois, et, que les appels de l'école sont fréquemment reçus sur le poste de la secrétaire, au secrétariat de la Mairie de usseau.

Afin de remédier à tous ces problèmes, Madame Le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'il a été demandé à l'opérateur ORANGE, de proposer une offre pour la reprise de la totalité des lignes de téléphonie fixe et d'accès internet.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le détail de l'offre proposé par l'opérateur ORANGE lors de la consultation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Le Maire à signer les bons de commande et tous les documents afférents à la proposition de l'opérateur ORANGE
- À inscrire les crédits nécessaires au budget 2021, article 6262

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

9. Acquisition du terrain de Monsieur CHAIGNEAU Hubert pour le projet de sécurisation de l'école (parcelles AC n° 312 et 313) – Autorisation de signature du compromis de vente

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, que pour mener à bien le projet de sécurisation de l'accès à l'école Eléonore d'Olbreuse, par l'aménagement d'un parking, et d'un chemin piétonnier, la Commune doit acquérir une partie du terrain de Monsieur CHAIGNEAU Hubert (parcelles n° AC 312 et 313) pour une superficie de 2 477 m².

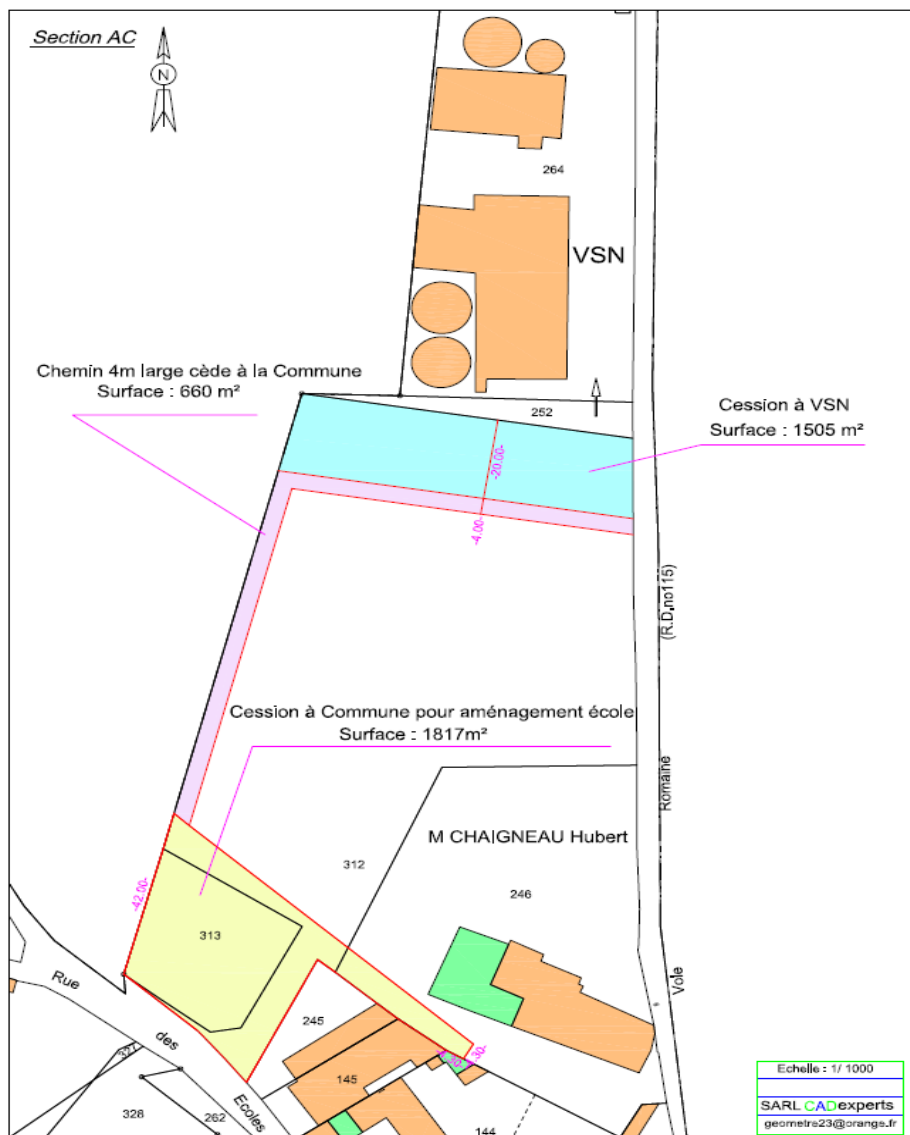
Madame le Maire, précise que le prix du terrain a été négocié avec le propriétaire, et fixé à 22 € le m². Ce qui représente un coût pour la Commune de 54 494 €. Elle ajoute que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a été consultée par rapport aux fouilles archéologiques. Le résultat de cette consultation indique que le projet est situé en bordure de la voie romaine, où des vestiges d'un bâtiment du Haut Empire ont été repérés, mais n'ont pas fait l'objet d'investigation. Aussi, si les travaux projetés ne nécessitent pas de creusement de plus d'une trentaine de cm de profondeur, ces vestiges devraient rester hors d'atteinte. En cas d'aménagements plus profonds (passage

de réseaux...), la réalisation d'un diagnostic archéologique préalablement à ces travaux s'avèrera nécessaire afin de vérifier la présence effective de vestiges et, le cas échéant, leur état de conservation.

Monsieur Philippe TEILLET, Conseiller Municipal, intervient pour rappeler que le sujet avait été abordé lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2020, et préciser que lui-même et ses colistiers de la liste « Veille et proposition », sont totalement en accord sur le projet de sécurisation de l'accès à l'école. Il ajoute que ce projet est impératif, et qu'ils sont attachés à la sécurité aux abords de l'école. Il rappelle aussi, que lors de la précédente mandature, des ralentisseurs ont été mis en place, ainsi qu'une interdiction de la circulation des poids-lourds de plus de 19 tonnes devant l'école. Il poursuit en précisant que la préoccupation première de la précédente mandature, qui a d'ailleurs été évoquée lors de nombreux Conseils Municipaux, était l'acquisition du terrain de Monsieur CHAIGNEAU Hubert. Il insiste sur le fait d'être totalement en accord sur la décision d'acquisition du terrain, mais pas sur le prix au m² proposé. Puis, il ajoute que cette année, la Commune aura la possibilité de donner son avis sur la classification des parcelles pour l'instauration du PLUID, et donc de décider des parcelles constructibles et non constructibles. Il ajoute que lors de la mandature précédente, il avait été proposé que la parcelle AC n° 313 qui est actuellement constructible, soit déclarer en parcelle non constructible, et en échange de classer la partie NORD de la parcelle n° 312 en parcelle constructible, car elle est à proximité des réseaux afin de faire l'acquisition de ce terrain à un prix décent.

Aux vues des éléments cités, Monsieur Philippe TEILLET précise bien qu'ils voteront contre à cette délibération par rapport au prix d'achat, mais, qu'ils ne sont pas contre le projet sécuritaire.

Monsieur patrice VIAUD intervient pour informer le Conseil Municipal, que la mise en place du PLUID étant prévu en 2023, la Commune ne peut se permettre d'attendre pour sécuriser l'accès à l'école.



Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Le Maire à signer le compromis de vente

- A créer l'opération d'investissement
- À inscrire les crédits nécessaires au budget 2021

VOTE : 15 POUR / 4 CONTRES / 0 ABSTENTION

10. Détermination de l'indemnité d'un Conseiller Municipal délégué

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L2122-18 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois le priver de ses pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et à des membres du Conseil Municipal.

Madame Le Maire précise que suite à la multiplication des incivilités, des conflits de voisinages etc..., mais aussi pour le bien-être des administrés de la Commune de VAL-DU-MIGNON, elle a décidé de nommer, à compter du 22 Mars 2021, par arrêté Municipal n° 2021-05, Monsieur Pascal WIERZBICKI, Conseiller Municipal délégué aux fonctions suivantes :

- Sécurité et tranquillité Publique
- Salubrité Publique
- Mise en place et application du respect des réglementations en vigueur

Considérant l'article L2123-24-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que des indemnités peuvent être versées par le Conseil Municipal aux Conseillers Municipaux auxquels Le Maire délègue une partie de ses fonctions, à condition que le total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé.

Considérant que pour les Communes de moins de 100 000 habitants, les Conseillers Municipaux peuvent percevoir une indemnité maximale égale à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice 1027 = 3 889,40 €), à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, Maires délégués et aux Adjoints ne soit pas dépassé.

Madame Le Maire indique que l'enveloppe budgétaire globale maximum pour la Commune de Val-du-Mignon est de 66 368,76 € (totalité des indemnités maximales du Maire, Maires délégués et Adjoints), et que celle-ci ne doit pas être dépassée.

Elle précise qu'actuellement, l'enveloppe budgétaire utilisée pour la Commune de Val-du-Mignon est de 51 260,64 €. Soit une enveloppe restante de 15 108,12 €

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer l'indemnité de fonction de Monsieur Pascal WIERZBICKI, comme suit :

	Montant brut légal	% de l'indice 1027	Proposition Montant brut	% de l'indice 1027	Montant brut Annuel
Conseiller Municipal	233,36 €	6 %	189,41 €	4,87 %	2 272,92 €

Le versement de l'indemnité de fonction prend effet au 22 Mars 2021.

L'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la délibération.

MAIRIE DE VAL-DU-MIGNON
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Annexe - Délibération n° 2021-25 du 19 Mars 2021

Référence à l'indice brut terminal de la fonction Publique (Valeur au 1^{er} Juillet 2020 = 3 889,40 €)

FONCTION	NOM	PRÉNOM	INDEMNITÉ (en % de l'indice brut terminal)
Maire	BOUCHERY	Marie-Christelle	38,57 %
Maire délégué et 1 ^{er} Adjoint	BERTAU	Jean-Marie	20,63 %
2 ^{ème} Adjointe	GRATALOUP	Monique	15 %
Maire délégué et 3 ^{ème} Adjoint	VIAUD	Patrice	20,63 %
4 ^{ème} Adjointe	LIXON	Myriam	15 %
Conseiller Municipal délégué	WIERZICKI	Pascal	4,87 %

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition d'indemnité pour Monsieur Pascal WIERZICKI.

Monsieur Pascal WIERZICKI étant concerné par la délibération, ne prend ni part au débat, ni au vote.

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

**11. Contrat d'utilisation du système d'alerte et d'information des habitants par l'application
« PanneauPocket »**

Madame Monique GRATALOUP, Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal l'application « PanneauPocket ». Elle précise que cette application permet d'informer (coupures de courant, etc...) et/ou d'alerter (vent violent, etc...) les habitants.

L'application est totalement gratuite pour les utilisateurs.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Le Maire à signer le contrat
- A inscrire les crédits nécessaires au budget 2021

12. Modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint technique de 28h à 30h, et du tableau des effectifs de la Commune

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que la mise en place et l'application du protocole sanitaire à l'école, ont une incidence sur l'organisation du service puisqu'il est nécessaire de désinfecter le restaurant scolaire entre chaque service, et, chaque classe tous les soirs.

Dans ce contexte, le temps de travail de l'agent nommé au poste d'Adjoint technique à 28/35^{ème} annualisé, doit être revu et adapté. Cette nouvelle organisation implique une modification du planning et du temps de travail de l'agent, à compter du 1^{er} Avril 2021.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation du temps de travail suivant :

Grade	Temps de travail avant le 1 ^{er} Avril 2021	Temps de travail à compter du 1 ^{er} avril 2021	Evolution
Adjoint Technique	28/35 ^{ème}	30/35 ^{ème}	+ 7,14 %

Monsieur l'Adjoint au Maire précise qu'il convient aussi de modifier le tableau des effectifs de la Commune, puisque le poste créé à 28/35^{ème} annualisé par délibération en date du 21 septembre 2018, sera désormais à 30/35^{ème} annualisé, à compter du 1^{er} Avril 2021.

Tableau des emplois de la Commune de VAL-DU-MIGNON au 1^{er} Avril 2021, annexé à la délibération :

Grade du poste	Temps de travail	Nbre de poste	Date d'effet d'ouverture	Poste pourvu
Filière Administratif				
Attaché territorial	35 h	1	01/11/2018	0
Rédacteur	35 h	1	20/10/2017	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35 h	1		0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	16 h	1		0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1	13/02/2019	1
Adjoint Administratif	35 h	1	18/01/2019	0
Adjoint administratif	17.5/35 ^{ème}	1	01/07/2018	0
Filière Technique				
Adjoint technique	30/35 ^{ème}	1	01/04/2021	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 h	1	26/06/2015	1
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	17,50 h	1		1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35 h	2	01/09/2017	2
Adjoint technique cuisiner	25,09 h	1		1
Filière Animation				
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	29,14/35 ^{ème}	1	01/09/2018	1
Filière Médico-sociale				
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	34.13/35 ^{ème}	1	01/01/2015	0

Agent Spécialisé Principal 1 ^{ère} Classe des Ecoles Maternelles	30.98/35 ^{ème}	1	01/09/2018	1
		17		9

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification du temps de travail de l'Adjoint technique
- D'accepter la modification du tableau des effectifs

13. Point sur la proposition du budget principal de la Commune, du budget annexe « Centre de Loisirs », et du budget SPIC « Régie Energies renouvelables »

Madame Le maire présente les propositions budgétaires 2021 avant le vote du 02 Avril 2021, ainsi que les projets d'investissements envisageables. Une Commission Finances élargies est programmée le Mardi 23 Mars 2021 à 18h.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Madame Le Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée de Madame DEPENNE, poissonnière, sur le marché de Usseau les mardis après-midi, ainsi que la venue prochainement de Madame JOYEUX qui produit du pain au levain. Aussi, Madame Le Maire annonce le projet de retirer le terrain de tennis, pour y installer le marché hebdomadaire.
- 2) Madame Le Maire demande au Conseil Municipal, de prévoir des permanences de tenue des bureaux de vote pour les Elections régionales et départementales les 13 et 20 Juin 2021.
- 3) Madame Le Maire fait un point sur la vaccination. Elle indique que le centre de vaccination de Mauzé-sur le Mignon devrait ouvrir le 06 Avril 2021 – En 1/2 journées 6 jours sur 7. Elle ajoute que Mesdames BLANCHARD et GRATALOUPE ont suivi une formation pour les inscriptions sur DOCTOLIB. Il indique qu'il y a un besoin de trouver 4 bénévoles par ½ journées.
- 4) Madame Le Maire sollicite les membres de la Commission de contrôle électorale, pour fixer la Commission de contrôle préalable aux élections. Celle-ci est fixée au Vendredi 21 mai 2021 à 15h en Mairie.
- 5) Monsieur Pascal WIERZBICKI annonce qu'un espace de covoiturage pourrait être installé à la place du terrain de tennis, lorsque celui-ci sera retiré.

TOUR DE TABLE

Madame Myriam LIXON indique que la Commune envisage de changer de fournisseur de denrées alimentaires pour la restauration scolaire. Ce sujet sera donc à prévoir au prochain Conseil Municipal prévu le 02 Avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 mn.

Prochaine réunion : Vendredi 02 Avril 2021 à 20 h à la salle Socio-éducative de Priaires.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, 29 Mars 2021

La Secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT

Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY